

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN**

**SEANCE DU 10/06/2024**  
**DATE DE CONVOCAION : 04/06/2024**  
**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER

**PROCURATION(S)** : Géraldine TRONCA donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Nathalie DREAN à Marie-Hélène AUBREE, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Martine BOUGAULT à Jean François PLAIN

**ABSENT(S)** : Nathalie BERTHO (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Magali POISSON-VANNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sylvie AGAËSSE

**Enfance Jeunesse**  
**2024.06.010 MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE MUNICIPALE**

M. Olivier TORTELIER, adjoint à l'Enfance-jeunesse, et Madame Sylvie AGAËSSE, conseillère déléguée à la Petite enfance, expose que le règlement de fonctionnement de la crèche « l'Arbre en Couleurs » doit être modifié conformément à l'évolution de la réglementation en vigueur, et en fonction des éléments apportés par le contrôle de la CAF, et par le référent santé de la structure.

Pour rappel, la dernière modification du règlement de l'Arbre en Couleurs a été effectuée lors de la séance du 20 septembre 2021 du conseil municipal.

La commission Petite enfance, enfance, jeunesse, réunie le 23 mai 2024 a donné un avis favorable à ces modifications.

Le projet de règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs modifié a été communiqué aux conseillers et est présenté en séance. Il présente l'organisation et le fonctionnement général de la crèche, et sera communiqué aux familles. Il comporte aussi des chapitres obligatoires selon la réglementation du Département et de la CAF.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la commission Enfance Jeunesse du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs modifié tel que présenté en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



**Certifié exécutoire**  
Mis en ligne le  
27/06/2024  
Le Maire

